

États financiers 2019

États financiers 2019

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	3
Rapport de l'auditeur indépendant.....	4
État des résultats	7
État de la situation financière.....	8
État de la variation de la dette nette.....	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires.....	11
ANNEXE A – Dette à long terme	29
ANNEXE B – Charges par objet	30
ANNEXE C – Activités de fonctionnement à des fins fiscales	31
ANNEXE D – Activités d'investissement à des fins fiscales	32
ANNEXE E – Excédent accumulé	33

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de transport de Laval ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

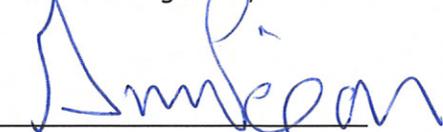
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances. Le comité d'audit et des finances est composé de membres du conseil d'administration et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, l'auditrice interne, la vérificatrice générale de Laval et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. La vérificatrice générale de Laval, et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité de vérification.

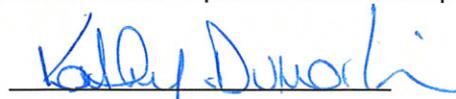
Laval, Québec
Le 30 mars 2020

Le directeur général,



Guy Picard, PH.D, PMP

Directrice principale et trésorière
Administration et planification d'entreprise,



Kathy Dumortier, CPA, CA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de transport de Laval (ci-après « la société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages 31, 32, 33 et 34, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 30 mars 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° 111208

États financiers 2019

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Notes	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
		\$	\$	\$
REVENUS				
Fonctionnement				
Contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain		136 183 858	136 533 524	127 990 440
Contrat de gestion déléguée		6 886 626	6 559 164	4 054 179
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	2	1 845 632	1 771 636	1 685 645
Autres revenus	3	1 980 498	1 931 351	1 494 113
		146 896 614	146 795 675	135 224 377
Investissement				
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	2	35 667 265	16 535 817	29 153 661
		182 563 879	163 331 492	164 378 038
CHARGES				
Transport régulier		98 987 666	99 387 398	93 041 848
Administration générale		19 947 524	20 504 229	17 912 093
Transport adapté		12 369 550	12 242 209	11 199 536
Contrats de gestion déléguée		6 886 626	6 263 896	3 663 012
Intérêts et frais de financement		3 177 902	2 971 646	2 812 516
Dépenses imprévues		2 171 542	-	-
Amortissement des immobilisations		23 588 000	23 423 978	20 974 312
		167 128 810	164 793 356	149 603 317
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		15 435 069	(1 461 864)	14 774 721
Excédent accumulé au début de l'exercice			166 354 570	151 579 849
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			164 892 706	166 354 570

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

États financiers 2019

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		24 675 928	9 612 690
Débiteurs	4	7 575 047	17 722 687
Transferts à recevoir	5	91 700 996	103 586 451
		123 951 971	130 921 828
PASSIFS FINANCIERS			
Créditeurs et frais courus	7	28 471 465	30 475 983
Revenus perçus d'avance		444 567	549 166
Dette à long terme	8	96 477 000	104 493 327
Passif au titre des avantages sociaux futurs	9	8 038 981	8 246 100
		133 432 013	143 764 576
DETTE NETTE		(9 480 042)	(12 842 748)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	10	168 549 308	172 839 095
Stocks de fournitures		3 349 244	3 009 273
Autres actifs non financiers	11	2 474 196	3 348 950
		174 372 748	179 197 318
EXCÉDENT ACCUMULÉ		164 892 706	166 354 570
Engagements	12		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

États financiers 2019

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(1 461 864)	14 774 721
Variation des immobilisations			
Acquisitions	11	(19 204 459)	(37 057 895)
Produit de cession		89 912	-
Amortissement des immobilisations	11	23 423 978	20 974 312
Perte sur cession		(19 644)	157
		4 289 787	(16 083 426)
Variation des stocks de fournitures		(339 971)	(116 724)
Variation des autres actifs non financiers		874 754	3 607 361
		534 783	3 490 637
VARIATION DE LA DETTE NETTE		3 362 706	2 181 932
Dettes nettes au début de l'exercice		(12 842 748)	(15 024 680)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(9 480 042)	(12 842 748)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

États financiers 2019

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 461 864)	14 774 721
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	23 423 978	20 974 312
Perte sur cession d'immobilisations	(19 644)	157
	21 942 470	35 749 190
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	10 147 640	(11 120 906)
Transferts à recevoir	11 885 455	6 226 851
Stocks de fournitures	(339 971)	(116 724)
Créditeurs et frais courus	2 682 460	(2 343 035)
Revenus perçus d'avance	(104 599)	(53 815)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(207 119)	(419 000)
Autres actifs non financiers	(673 927)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	45 332 409	27 922 561
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(23 891 437)	(33 740 357)
Dépôt pour l'achat d'autobus	1 548 681	3 607 361
Produit de cession	89 912	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(22 252 844)	(30 132 996)
Activités de financement		
Émission de dettes à long terme	13 654 000	21 825 000
Remboursement de la dette à long terme	(21 692 000)	(22 768 000)
Variation des frais reportés liés à la dette à long terme	21 673	72 661
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 016 327)	(870 339)
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	15 063 238	(3 080 774)
Encaisse au début de l'exercice	9 612 690	12 693 464
Encaisse à la fin de l'exercice	24 675 928	9 612 690

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

1. Statut et nature des activités

La Société de transport de Laval (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Laval.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec*.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

En tant qu'autre organisme public, les états financiers de la Société sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux Normes comptables, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les transferts à recevoir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

c) Constatation des revenus

Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides gouvernementales sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, et qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

De plus, selon les modalités de l'entente de la prestation de la gestion de contrat déléguée qui sont en cours d'autorisations, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue pour les équipements métropolitains et la billetterie. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste revenus perçus d'avance. Un paiement de transfert versé sur une base pluriannuelle est considéré comme autorisé lorsqu'un représentant habilité signe une entente avec la Société.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée.

d) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	Méthode	Durée/Taux
Infrastructures	Linéaire	10 à 40 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Ameublement et équipements de bureau	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration et les immobilisations hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Autres actifs non financiers

Les avances versées pour les contrats d'acquisition d'autobus urbains sont présentées à titre d'autres actifs non financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

f) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues, non versées, à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités; et
- les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale, de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière, pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie de dépenses constatées à taxer ou pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

g) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins suivantes, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs
 - Pour le déficit constaté initialement au 1^{er} janvier 2007, dans le cas des régimes capitalisés : de façon progressive sur la DMERCA des salariés participants. Dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti.
 - À titre de mesure d'allègement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté.

h) Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se couvrir des fluctuations du prix du carburant. Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

États financiers 2019

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

2. Transferts des gouvernements fédéral et provincial

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement			
Exploitation - transport régulier	-	13 319	(75 269)
Exploitation - transport adapté	-	-	(98 651)
Financement (intérêts)	1 845 632	1 758 317	1 859 565
	1 845 632	1 771 636	1 685 645
Investissement			
Immobilisations	35 667 265	16 535 817	29 153 661
	37 512 897	18 307 453	30 839 306

3. Autres revenus

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Publicité	1 117 187	1 177 813	982 211
Revenus d'intérêts	277 498	143 760	136 138
Activités accessoires et autres revenus	585 813	609 778	375 764
	1 980 498	1 931 351	1 494 113

États financiers 2019

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

4. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Autorité régionale de transport métropolitain	4 102 216	11 737 415
Taxes à la consommation	1 172 077	2 336 814
Ville de Laval	1 554 134	2 522 332
Autres	746 620	1 126 126
	7 575 047	17 722 687

5. Transferts à recevoir

	2019	2018
	\$	\$
Gouvernement du provincial		
Remboursement de la dette à long terme (a)	69 445 170	75 337 389
Immobilisations	5 614 029	12 623 661
Exploitation - transport régulier	-	1 465 280
Exploitation - transport adapté	-	658 726
Autres	463 233	1 400 523
Gouvernement fédéral		
Immobilisations	16 178 564	12 100 872
	91 700 996	103 586 451

(a) En vertu d'ententes avec le gouvernement provincial, la Société recevra sous forme de transferts une compensation pour les intérêts qu'elle doit assumer pour ces dettes à long terme subventionnées

6. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$, au taux préférentiel de 3,95 % (3,95 % au 31 décembre 2018) et renégociable annuellement. Au 31 décembre 2019, la marge de crédit est inutilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

8. Crédoiteurs et frais courus

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et charges sociales	15 324 388	13 530 440
Fournisseurs et frais courus	12 355 103	16 048 629
Intérêts courus de la dette à long terme	356 670	371 438
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	435 304	525 476
	28 471 465	30 475 983

9. Dette à long terme

	2019	2018
	\$	\$
Obligations		
taux d'intérêt variant de 1,6 % à 2,9 % (1,6 % à 2,9 % en 2018)		
échéant de février 2020 à octobre 2024	96 477 000	104 515 000
Frais reportés liés à la dette à long terme	-	(21 673)
	96 477 000	104 493 327

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, incluant les refinancements prévus et autorisés au cours des prochains exercices, s'établissent comme suit :

Année	\$
2020	16 198 000
2021	15 358 000
2022	12 820 000
2023	12 904 000
2024	11 729 000
1 à 5 ans	69 009 000
6 à 10 ans	27 126 000
11 ans et plus	342 000
	96 477 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société a un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les employés cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite, sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2018.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (SCFP) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 8,25 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien et à 9,00 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des chauffeurs d'autobus.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi à l'intérieur duquel se retrouve un employé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

	2019	2018
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	7 931 419	7 377 400
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	(15 970 400)	(15 623 500)
	(8 038 981)	(8 246 100)

c) Charge de l'exercice

	2019	2018
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	2 437 600	2 164 500
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	1 365 700	1 176 000
Régime de retraite à cotisations déterminées	4 639 197	4 381 251
Régime de retraite des élus municipaux	25 982	21 203
	8 468 479	7 742 954

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	60 188 819	54 818 600	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(61 528 000)	(55 973 600)	(14 537 000)	(13 909 800)
Situation actuelle nette	(1 339 181)	(1 155 000)	(14 537 000)	(13 909 800)
Pertes actuarielles non amorties	9 270 600	8 532 400	(1 433 400)	(1 713 700)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	7 931 419	7 377 400	(15 970 400)	(15 623 500)

e) Charge de l'exercice

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	2 655 900	2 486 100	737 900	789 900
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	-	-	-	-
Cotisations salariales des employés	(1 159 100)	(1 123 200)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles Pertes actuarielles constatées lors d'une modification de régime	902 000	809 500	166 900	1 700
Charge de l'exercice excluant les intérêts	2 398 800	2 172 400	904 800	791 600
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	3 242 700	2 967 700	460 900	384 400
Rendement espéré des actifs	(3 203 900)	(2 975 600)	-	-
Charge d'intérêts nette	38 800	(7 900)	460 900	384 400
Charge de l'exercice	2 437 600	2 164 500	1 365 700	1 176 000
Montant versé par l'employeur	2 991 619	2 843 200	1 018 800	916 300

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

f) Principales hypothèses (taux pondérés)

Fin d'exercice	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation	5.73%	5.75%	2.45%	3.25%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	5.80%	5.80%	s. o.	s. o.
Taux de croissance des salaires	3.00%	3.10%	3.10%	3.10%
Taux d'inflation	2.00%	2.10%	2.10%	2.10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	5.75%	5.93%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	4.50%	4.50%
Année où la tendance rejoint le taux ultime	s. o.	s. o.	2027	2027

g) La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

11. Immobilisations

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Infrastructures	22 498 757	893 245	109 283	23 282 719
Bâtiments	75 070 657	676 574		75 747 231
Véhicules	201 998 192	20 204 245	9 738 184	212 464 253
Ameublement et équipements de bureau	27 804 826	1 087 460	50 687	28 841 599
Machinerie, outillage et équipements	21 811 835	972 286	48 128	22 735 993
Terrains	6 876 733	-		6 876 733
	<u>356 061 000</u>	<u>23 833 810</u>	<u>9 946 282</u>	<u>369 948 528</u>
Immobilisations en cours	12 108 360	(4 629 351)		7 479 009
	<u>368 169 360</u>	<u>19 204 459</u>	<u>9 946 282</u>	<u>377 427 537</u>
Amortissement cumulé				
Infrastructures	3 468 304	1 284 916	106 068	4 647 152
Bâtiments	22 840 931	1 851 010	68 070	24 623 871
Véhicules	139 357 932	17 273 063	9 618 849	147 012 146
Ameublement et équipements de bureau	17 797 537	1 664 350	50 687	19 411 200
Machinerie, outillage et équipements	11 865 561	1 350 639	32 340	13 183 860
	<u>195 330 265</u>	<u>23 423 978</u>	<u>9 876 014</u>	<u>208 878 229</u>
Valeur comptable nette	<u>172 839 095</u>			<u>168 549 308</u>

Au 31 décembre 2019, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 4 819 779\$ (9 506 757 \$ au 31 décembre 2018), sont inscrites dans les créditeurs et frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

12. Autres actifs non financiers

	2019	2018
	\$	\$
Dépôt pour l'achat d'autobus	1 580 627	3 129 308
Frais payés d'avance	893 569	219 642
	2 474 196	3 348 950

13. Engagements

Au 31 décembre 2019, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains

Par l'entremise du processus d'achat unifié regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition d'autobus hybrides à plancher surbaissé pour les années 2020 à 2024. Ce contrat se termine en 2024 et ne comporte aucune option pour les années futures.

De plus, dans le but de diminuer les émissions à effet de serre (GES) sur son territoire, la STL s'est engagée à acquérir neuf (9) autobus électriques à charge lente au dépôt pour l'année 2020.

La valeur totale estimative des acquisitions d'autobus est de 222 M\$, soit 40 M\$ en 2020, 32 M\$ en 2021 et 150 M\$ de 2022 à 2024. Une avance contractuelle de 1.6 M\$ a été versée en 2019.

L'échéancier s'établit ainsi :

	Nombre	\$
2020	34	40 181 601
2021	24	32 491 550
2022	24	35 090 873
2023	24	37 898 143
2024	25	42 635 411
Contingences s'appliquant aux années 2020 à 2024	20	34 108 329
		222 405 907

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

13. Engagements (suite)

b) Contrat d'acquisition d'autobus urbains (suite)

De plus, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions variant entre 60% et 90% pour un total estimé de 161 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

	\$
2020	35 721 276
2021	22 337 940
2022	24 124 976
2023	27 002 427
2024	31 209 121
Contingences s'appliquant aux années 2020 à 2024	20 464 997
	160 860 737

c) Contrats de services pour le transport aux personnes handicapées

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société a octroyé deux contrats de services, soit un premier en 2018 pour le transport par minibus et un second en 2011 pour le transport par taxi collectif. Le contrat pour le transport par minibus se termine le 31 décembre 2023 et comporte des options de prolongation d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028. Le contrat pour le transport par taxi collectif comporte des options de prolongation que la Société a décidé d'exercer en 2020. Les contrats totalisent une valeur de 11,9 M\$ pour l'année 2020, soit 6 M\$ pour le transport par minibus et 5,9 M\$ pour le taxi collectif, ces contrats peuvent être résiliés selon la clause convenue entre les deux parties.

d) Contrats d'approvisionnement en carburant

Par l'entremise du processus d'achats unifiés de l'ATUQ, la Société a mandaté la STM pour négocier des contrats d'approvisionnement en carburant auprès du fournisseur, lequel comporte une durée prédéterminée. La Société a également mandaté le Ministère des Finances pour négocier des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché, et ce, jusqu'à janvier 2023. La Société s'est engagée à payer une quantité de 15,5 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 9,8 M\$.

e) Boîtes à perception pour autobus

La Société a mandaté la STM pour procéder à l'acquisition de 91 boîtes de perception pour autobus entre 2020 et 2024 pour un montant total de 3,8 M\$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

13. Engagements (suite)

L'échéancier s'établit ainsi :

	\$
2020	1 583 775
2021	631 374
2022	315 687
2023	315 687
2024	280 610
Contingences s'appliquant aux années 2020 à 2024	676 273
	3 803 406

f) Gestion de l'entretien et de la maintenance des terminus Montmorency, Cartier et le Carrefour Laval

Suite à l'entente avec l'ARTM pour la délégation de l'opération et de l'entretien des équipements métropolitains à la Société, un contrat de gestion, d'entretien et de maintenance des terminus Cartier, Montmorency et le Carrefour est requis. La durée du contrat a débuté le 1^{er} août 2018 et se termine le 31 juillet 2021, avec la possibilité de 2 périodes additionnelles d'une année chacune. La Société s'engage à payer un montant de 2,8 M\$ pour les années 2020 à 2021 et 3,6 M\$ si les années sont renouvelées pour un montant total de 6,4 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2020	1 762 432
	2021	1 028 085
		2 790 517
Années d'option	2021	749 034
	2022	1 812 661
	2023	1 069 620
		3 631 315

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

13. Engagements (suite)

g) Fourniture de services de gestion et d'exploitation des billetteries métropolitaines à Laval

L'Autorité régionale de transport métropolitain délègue la gestion des billetteries métropolitaines présentes sur le territoire de Laval à la Société de transport de Laval. La durée du contrat est d'une durée de trois ans avec deux options d'un an pour les années 2021 à 2023. La Société s'engage à payer un montant de 1,5 M\$ pour les années restantes du contrat et 1,1 M\$ pour les deux options d'un an pour un montant total de 2,6 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2020	737 017
	2021	752 064
		1 489 081
Années d'option	2022	767 105
	2023	387 350
		1 154 455

14. Droits contractuels et actifs éventuels

En plus des droits contractuels dans le cadre des contrats d'acquisition d'autobus urbains présentés à la note no 14 a), la Société a conclu des ententes à long terme pour des revenus publicitaires pour un montant de de 33 M\$.

L'échéancier des droits contractuels s'établit ainsi :

	\$
2020	1 709 000
2021	1 787 000
2022	1 884 000
2023	1 969 000
2024	2 058 000
2025-2034	23 829 333
	33 236 333

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

15. Données budgétaires

L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales comportent une comparaison avec le Budget adopté par la Ville de Laval le 14 décembre 2018.

Afin de rendre la présentation conforme à celle adoptée, certaines données budgétaires ont été reclassées.

16. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses affaires.

17. Événements postérieurs à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. La Société a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

États financiers 2019

ANNEXE A – DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2019

Émission			Taux d'intérêt	Échéance	Solde	
Date	Numéro	Montant			2019	2018
		\$	%		\$	\$
2014-05-21	45	5 669 000	2.1268	2019	-	2 511 000
2014-10-21	46	8 174 000	2.2417	2019	-	5 157 000
2015-02-18	47	2 719 000	1.5706	2020	572 000	1 129 000
2015-05-20	48	15 375 000	1.9148	2020	9 614 000	11 100 000
2015-12-15	49	15 613 000	2.1676	2020	8 432 000	10 279 000
2016-04-13	50	21 327 000	1.8244	2021	15 493 000	17 488 000
2016-11-09	51	20 523 000	1.5923	2021	10 561 000	13 951 000
2017-05-09	52	4 649 000	1.7718	2022	3 796 000	4 227 000
2017-11-15	53	18 534 000	2.2347	2022	15 112 000	16 848 000
2018-07-24	54	9 984 000	2.7205	2023	8 942 000	9 984 000
2018-12-11	55	11 841 000	2.9108	2023	10 301 000	11 841 000
2019-05-13	56	3 458 000	2.4283	2024	3 458 000	-
2019-10-15	57	10 196 000	2.3745	2024	10 196 000	-
					96 477 000	104 515 000

États financiers 2019

ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
	\$	\$	\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	97 718 440	99 538 803	92 051 590
Carburant	7 251 936	6 897 268	6 357 926
Contrats de transport adapté	11 350 980	11 193 945	10 320 689
Entretien et réparations des véhicules	5 133 158	5 759 561	4 756 178
Honoraires et contrats	4 328 403	3 939 808	3 784 569
Entretien et réparations des bâtiments et équipements	3 165 578	2 837 821	2 664 981
Services publics	1 517 990	1 444 329	1 457 619
Assurances, taxes et immatriculations	1 185 435	1 276 310	1 141 873
Matériel et fournitures	395 647	410 612	368 234
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	285 786	291 852	171 554
Location	83 209	72 820	85 904
Dépenses imprévues	2 171 542	-	-
Intérêts et frais de financement	3 191 868	2 971 646	2 812 516
Contrats de gestion déléguée	5 760 838	4 734 603	2 655 372
Amortissement des immobilisations	23 588 000	23 423 978	20 974 312
	167 128 810	164 793 356	149 603 317

États financiers 2019

ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain	136 183 858	136 533 524	127 990 440
Contrat de gestion déléguée	6 886 626	6 559 164	4 054 179
Transferts du gouvernement du Québec	1 845 632	1 771 636	1 685 645
Autres revenus	1 980 498	1 931 351	1 494 113
	146 896 614	146 795 675	135 224 377
Charges			
Transport régulier	98 987 666	99 387 398	93 041 848
Administration générale	19 947 524	20 504 229	17 912 093
Transport adapté	12 369 550	12 242 209	11 199 536
Contrats de gestion déléguée	6 886 626	6 263 896	3 663 012
Intérêts et frais de financement	3 177 902	2 971 646	2 812 516
Dépenses imprévues	2 171 542		-
Amortissement des immobilisations	23 588 000	23 423 978	20 974 312
	167 128 810	164 793 356	149 603 317
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(20 232 196)	(17 997 681)	(14 378 940)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Produit de cession	44 400	89 912	-
Amortissement	23 588 000	23 423 978	20 974 312
Perte sur cession		(19 644)	157
	23 632 400	23 494 246	20 974 469
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	241 444	-	162 363
Remboursement de la dette à long terme	(3 690 466)	(3 432 980)	(3 731 359)
	(3 449 022)	(3 432 980)	(3 568 996)
Affectations			
Activités d'investissement	(571 512)	(566 387)	(675 871)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(25 886)	(120 473)	(59 313)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	646 216	820 300	527 200
	48 818	133 440	(207 984)
	20 232 196	20 194 706	17 197 489
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	2 197 025	2 818 549

États financiers 2019

ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019 Budget	2019 Réal	2018 Réal
	\$	\$	\$
Revenus			
Transferts du gouvernement du Québec	35 667 265	16 535 817	29 153 661
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	35 667 265	16 535 817	29 153 661
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisitions			
Infrastructures	(4 224 489)	(1 169 599)	(1 583 238)
Bâtiments	(5 013 550)	(1 613 675)	(3 852 885)
Véhicules	(25 166 009)	(12 345 123)	(28 639 017)
Ameublement et équipements de bureau	(2 961 174)	(1 484 011)	(1 382 867)
Machinerie, outillage et équipements	(3 814 513)	(2 592 051)	(1 599 888)
	(41 179 735)	(19 204 459)	(37 057 895)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	3 665 568	1 287 199	3 679 126
Affectations			
Activités de fonctionnement	571 512	566 387	675 871
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	1 275 390	515 778	1 834 551
	1 846 902	1 082 165	2 510 422
	(35 667 265)	(16 835 095)	(30 868 347)
Déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	(299 278)	(1 714 686)

États financiers 2019

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	31 384 794	29 583 074
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(16 757 300)	(15 958 673)
Financement des investissements en cours	8 747 734	9 047 012
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	141 517 478	143 683 157
	164 892 706	166 354 570

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Excédent de fonctionnement affecté	30 391 844	28 710 597
Fonds réservés		
Fonds de roulement	982 778	850 804
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	10 172	-
Financement des activités de fonctionnement	-	21 673
	992 950	872 477
	31 384 794	29 583 074

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régime capitalisé	-	236 700
Régimes non capitalisés	(8 466 700)	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes non capitalisés	(8 290 600)	(7 707 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	(21 673)
	(16 757 300)	(15 958 673)

États financiers 2019

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ (SUITE)

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	10 516 077	10 467 323
Investissements à financer	(1 768 343)	(1 420 311)
	8 747 734	9 047 012
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	168 549 308	172 839 095
Éléments de passif		
Dette à long terme	96 477 000	104 493 327
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	(69 445 170)	(75 337 389)
	27 031 830	29 155 938
	141 517 478	143 683 157